

PARIS, LE 28 AVRIL 2021

Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021

MODALITES DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Dans le contexte persistant d'épidémie du Covid-19 et compte tenu des dernières annonces gouvernementales, l'Union Financière de France Banque rappelle à ses actionnaires que l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 se tiendra à huis clos à 14 heures, au 80 avenue de l'Europe 92270 Bois Colombes, hors la présence physique des actionnaires.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 avril 2021. L'avis de convocation sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 mai 2021.

Les renseignements et documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces renseignements et ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée ;
- En raison du contexte actuel, en cas d'impossibilité d'accéder au siège social de la Société, la copie des documents qui ne seraient pas accessibles sur le site internet, pourra être communiquée sur demande adressée par e-mail à l'adresse électronique comfi@uff.net. La demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte et du formulaire de demande d'envoi des documents et renseignements visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce disponible au téléchargement sur le site internet.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée, visés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, figurent, à compter de ce jour, sur le site internet de la société à l'adresse www.uff.net, dans la rubrique Actionnaires Investisseurs / Assemblées Générales.

L'UFF en quelques mots

Créée en 1968, l'Union Financière de France est une banque spécialisée dans le conseil en gestion de patrimoine, qui propose des produits et services adaptés aux clients particuliers et aux entreprises. Sa gamme de produits, construite en architecture ouverte, comprend l'immobilier, les valeurs mobilières et l'assurance vie ainsi qu'un large éventail de produits destinés aux entreprises (plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, gestion de liquidités à moyen terme, etc.).

L'Union Financière de France dispose d'un réseau dense présent partout en France et est composée de près de 1 300 salariés, dont 900 dédiés au conseil.

Au 31 décembre 2020, l'Union Financière de France compte 197 000 clients, dont 176 000 particuliers et 21 000 entreprises.

Union Financière de France Banque est cotée sur Euronext Paris Compartiment B
Code Euroclear 3454
Code ISIN FR0000034548.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec :

UFF

Astrid de Bréon
Directrice Générale Déléguée
Tél : 01 40 69 65 17
astrid_de-breon@uff.net

UFF

Françoise Paumelle
Directrice de la Communication
Tél : 01 40 69 63 75
francoise_paumelle@uff.net

ENDERBY

Camille Pan
Relations Presse
Tél : 06 38 73 78 38
cpa@enderby.agency